

Séances : consolidation de la paix après les conflits

| <i>Séance et date</i> | <i>Question subsidiaire</i> | <i>Autres documents</i> | <i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i> | <i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i> | <i>Intervenants</i> | <i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i> |
|--|---|-------------------------|---|--|--|---|
| S/PV.7143 14 mars 2014 | Rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2012/746) | | | Brésil (qui assurait la présidence de la Commission de consolidation de la paix), Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement | Vice-Secrétaire général, tous les membres du Conseil, tous les invités | |
| S/PV.7217 15 juillet 2014 | Rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa septième session (S/2014/67) | | | Croatie (qui assurait précédemment la présidence de la Commission de consolidation de la paix), Brésil (qui assurait la présidence de la Commission de consolidation de la paix) | Tous les membres du Conseil, tous les invités | |
| S/PV.7359 14 janvier 2015 | Rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2014/694) | | | Brésil (qui assurait la présidence de la Commission de consolidation de la paix) | Vice-Secrétaire général, tous les membres du Conseil, tous les invités | S/PRST/2015/2 |
| S/PV.7217 25 juin 2015 | Rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa huitième session (S/2015/174) | | | Brésil (qui assurait précédemment la présidence de la Commission de consolidation de la paix), Suède (qui assurait la présidence de la Commission de consolidation de la paix) | Tous les membres du Conseil, tous les invités | |

38. Menaces contre la paix et la sécurité internationales

Au cours de la période considérée, le Conseil de sécurité a tenu deux séances et adopté deux résolutions sur les menaces contre la paix et la sécurité internationales. Le 16 avril 2014, il a tenu une séance pour commémorer le vingtième anniversaire du génocide rwandais. Dans sa résolution 2150 (2014), il a demandé aux États de s'engager à nouveau à prévenir et à combattre le génocide et les autres crimes graves de droit international et de ratifier la Convention pour

la prévention et la répression du crime de génocide ou d'y adhérer. Il a par ailleurs prié le Secrétaire général d'assurer une meilleure coordination entre les mécanismes existants d'alerte rapide pour la prévention du génocide.

Le 19 décembre 2014, le Conseil a étudié les moyens de lutter de manière viable et globale contre les menaces contre la paix et la sécurité internationales

que représentent le terrorisme et la criminalité transfrontalière, ainsi que les liens qui existent entre eux. Dans sa résolution 2195 (2014), il a souligné qu'une action collective devait être menée pour prévenir et combattre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, y compris le terrorisme associé à la criminalité transnationale organisée.

Séances : menaces contre la paix et la sécurité internationales

| <i>Séance et date</i> | <i>Question subsidiaire</i> | <i>Autres documents</i> | <i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i> | <i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i> | <i>Intervenants</i> | <i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i> |
|----------------------------------|--|---|---|--|--|---|
| S/PV.7155 16 avril 2014 | Prévention et lutte contre le génocide Lettre datée du 11 avril 2014, adressée au Secrétaire général par la Présidente du Conseil de sécurité (S/2014/265) | Projet de résolution présenté par 48 États Membres ^a (S/2014/270) | 33 États Membres ^b | Colin Keating | Vice-Secrétaire général, tous les membres du Conseil, Colin Keating | Résolution 2150 (2014) 15-0-0 |
| S/PV.7351 19 décembre 2014 | Terrorisme et criminalité transnationale organisée Rapport du Secrétaire général sur les efforts déployés par le système des Nations Unies pour aider les organismes nationaux, sous-régionaux et régionaux en Afrique à lutter contre le terrorisme (S/2014/9) Lettre datée du 4 décembre 2014, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Tchad auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/869) | Projet de résolution présenté par 11 États Membres ^c (S/2014/917) | 32 États Membres ^d | Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, Directrice en charge des questions internationales et multilatérales au Service européen pour l'action extérieure | Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, tous les membres du Conseil ^e , tous les invités ^f | Résolution 2195 (2014) 15-0-0 |

^a Allemagne, Argentine, Australie, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Chypre, Croatie, Danemark, (Voir notes page suivante)

(Suite des notes du tableau Séances : menaces contre la paix et la sécurité internationales)

- Estonie, États-Unis, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Jordanie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Maroc, Monténégro, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Suède, Suisse, Tchad, Togo et Turquie.
- ^b Allemagne, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Estonie, Finlande, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Malte, Maroc, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Suède, Suisse, Togo et Turquie.
- ^c Australie, États-Unis, Fédération de Russie, France, Jordanie, Lituanie, Luxembourg, Nigéria, République de Corée, Rwanda et Tchad.
- ^d Afghanistan, Algérie, Allemagne, Bangladesh, Brésil, Colombie, Égypte, Espagne, Éthiopie, Guatemala, Inde, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Libye, Malaisie, Mali, Maroc, Niger, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Pays-Bas, République arabe syrienne, Sénégal, Suède, Tunisie, Turquie et Ukraine.
- ^e Le Tchad (qui assurait la présidence du Conseil de sécurité) était représenté par son ministre des affaires étrangères et de l'intégration africaine, le Luxembourg par son ministre des affaires étrangères et européennes, le Nigéria par son ministre des affaires étrangères, l'Argentine par son secrétaire d'État aux affaires étrangères, le Rwanda par son représentant permanent et ministre d'État chargé de la coopération, les États-Unis par leur représentante permanente et membre du Cabinet du Président et le Chili par son directeur général pour la politique étrangère.
- ^f La Libye était représentée par son ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale. Le représentant de la Suède s'est exprimé au nom des pays nordiques.

39. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Au cours de la période considérée, le Conseil de sécurité a consacré 17 séances au maintien de la paix et de la sécurité internationales, soit cinq fois plus que pendant la précédente période de deux ans. Il a également adopté cinq résolutions et publié trois déclarations de son président à ce sujet.

Le Conseil a en outre examiné un nombre croissant de questions subsidiaires, parmi lesquelles :

a) la guerre, ses enseignements et la quête de la paix permanente ; b) réforme du secteur de la sécurité : obstacles et possibilités ; c) prévention des conflits ; d) un développement sans exclusion pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales ; e) le rôle des jeunes dans la lutte contre l'extrémisme violent et la promotion de la paix ; f) les petits États insulaires en développement face aux menaces contre la paix et la sécurité ; g) organisations régionales et défis contemporains en matière de sécurité mondiale ; h) traite de personnes dans les situations de conflit.

Le 20 novembre 2015, le Conseil a examiné les recommandations du Groupe indépendant de haut

niveau chargé d'étudier les opérations de paix¹¹². À cette occasion, le Secrétaire général a fait un exposé au Conseil sur le rapport du Groupe et sur les recommandations qu'il avait formulées dans son rapport sur l'application des recommandations du Groupe¹¹¹. Le 25 novembre, le Président du Conseil de sécurité a publié une déclaration indiquant que le Conseil prenait note des recommandations formulées dans les deux rapports, réaffirmait les principes fondamentaux du maintien de la paix, et se félicitait des efforts que déployait le Secrétaire général pour faire avancer la cause de la réforme, ainsi que des initiatives qu'il avait prises de procéder à un examen global des opérations de paix des Nations Unies et de lui faire un exposé sur ces recommandations en vue d'un examen complémentaire par lui-même, et l'invitait à poursuivre les mesures qu'il avait engagées sous son autorité¹¹³.

¹¹² Voir [S/2015/682](#) et [S/PV.7564](#).

¹¹¹ Voir [S/2015/446](#).

¹¹³ [S/PRST/2015/22](#).

Séances : maintien de la paix et de la sécurité internationales

| Séance et date | Question subsidiaire | Autres documents | Invitations adressées au titre de l'article 37 | Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations | Intervenants | Décision et vote (pour-contre-abstentions) |
|--|---|------------------|--|--|---|--|
| S/PV.7105 29 janvier 2014 | La guerre, ses enseignements et la quête de la paix | | 39 États Membres ^a | Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Chef de la délégation de | Tous les membres du Conseil, tous les invités | |